

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 septembre 2006

CP 06/09-05

S.A. PROMOLOGIS

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS POUR L'ACQUISITION ET L'AMELIORATION DE 2 LOGEMENTS

**23 rue Lassus
COMMUNE DE MONTAUBAN**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunts présentée le 2 août 2006 par M. le Directeur de la société Promologis destinés à l'acquisition et l'amélioration de 2 logements, 23 rue Lassus à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 356 097 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI Foncier	141 593 €
* Prêt PLAI Travaux	168 504 €
* Subvention Etat	44 000 €
* Fonds propres	2 000 €
Total	356 097 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 310 097 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêt PLAI Foncier	
Montant	141 593 €
Montant garanti	56 637,20 €
Taux d'intérêt actuariel	3,25 %
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

Prêt PLAI Travaux	
Montant	168 504 €
Montant garanti	67 401,60 €
Taux d'intérêt actuariel	3,25 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 124 038,80 € soit 40 % d'un montant global de 310 097 € la Communauté de Montauban Trois Rivières se portant garante à hauteur de 60% de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 18 mai 2006.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 18 septembre 2006

CP 06/09-05

**S.A. PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS
POUR L'ACQUISITION ET L'AMELIORATION
DE 2 LOGEMENTS
23 rue Lassus
COMMUNE DE MONTAUBAN**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la SA PROMOLOGIS, pour l'acquisition et l'amélioration de 2 logements, 23 rue Lassus à Montauban, la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 124 038,80 € pour deux prêts, l'un de type PLAI Foncier d'un montant de 141 593 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,25 %, l'autre de type PLAI Travaux d'un montant de 168 504 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,25 % pour l'autre, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Précise que la communauté de Montauban Trois Rivières se porte garante par délibération du 18 mai 2006 à hauteur des 50 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,